

Amap L'Aneth

Engagement Légumes 2014

Le présent contrat d'abonnement est établi

Entre l'adhérent(e) : Nom Prénom
Adresse

Et le maraîcher : Paul Thierry, (Biolab Maraîchage), 10 rue de la mairie à Chatenoy (77167).

1. Principes généraux extraits de la Charte des AMAP

Pour l'abonné(e),

- Appui à l'agriculture paysanne locale, en pré-finançant la production, et éventuellement par la contribution bénévole aux travaux
- Solidarité avec le producteur dans les aléas de la production
- Participation active et responsable : assurer au moins 4 permanences aux distributions pour la saison, communiquer ses réactions ou motifs d'insatisfaction
- La récolte étant achetée à l'avance et la production engagée, il est impossible de rembourser le paiement ou de reporter la distribution de paniers. Un panier non-pris est mis à disposition de la collectivité. Il est possible pour une tierce personne de le retirer pour l'abonné(e).

Pour le maraîcher,

- Production respectueuse de la nature (certificat AB n° 77/64207/71499)
- Fraîcheur et qualité des produits
- Production à taille humaine, respectant les normes salariales
- Communication transparente et régulière sur les produits et la vie de la ferme
- Accueil à la ferme

2. Modalités de l'abonnement

L'abonnement est constitué de 46 paniers (32 simples et 7 doubles soit $32 + 2 \times 7 = 46$) délivrés par Biolab et distribués par l'AMAP. Les distributions auront lieu du mercredi 7 mai 2014 au mercredi 17 mars 2015 inclus, de 18h30 à 20h. Les paniers doubles seront distribués les mercredi 17 décembre 2014, 7 et 21 janvier, 4 et 18 février et 4 et 18 mars 2015. Il n'y aura pas de distribution le 24 et 31 décembre 2014. Selon la taille choisie par l'abonnée, la composition moyenne du panier est de 5, 7 ou 9 légumes pour un poids moyen de 4, 6 ou 8 kg. Sur la durée de l'abonnement, une cinquantaine de variétés de légumes est programmée selon leur saisonnalité.

3. Choix du panier et de l'échéancier

Entourer dans le tableau ci-dessous la formule choisie (type de panier et échéancier). Le règlement de l'abonnement se fait à la souscription du présent contrat par chèque(s) libellé(s) à l'ordre de Biolab et remis à Melle Elodie Begards, qui les transmettra à Paul Thierry.

	12€	16€	20€	Date(s) d'échéance
1 chèque	552€	736€	920€	Le 2 avril 2014
3 chèques	3 x 184 €	1 x 246 € + 2 x 245 €	1 x 306 € + 2 x 307 €	Les 2 avril, 13 août et 10 décembre 2014
6 chèques	6 x 92 €	1 x 132€ + 5 x 130€	1 x 150 € + 5 x 154 €	Les 2 avril, 11 juin, 13 août, 8 octobre, 10 décembre 2014 et le 18 février 2015

4. Références des chèques

N° du chèque						
Banque						
Montant						
Nom si ≠ adhérent						

Fait à Veneux-Les-Sablons en 2 exemplaires, le 2014.

L'abonné(e)

Le maraîcher